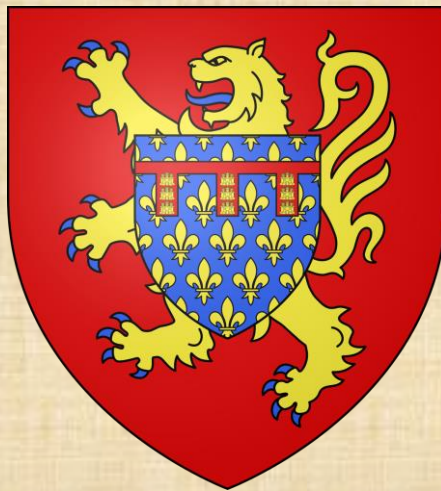




23^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE LA LOI
DU 18 OCTOBRE 1999



**AFIN DE MARQUER LE 23^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE LA LOI DU 18 OCTOBRE 1999
RELATIVE À LA SUBSTITUTION,
À L'EXPRESSION
« AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN AFRIQUE DU NORD »
DE L'EXPRESSION
« À LA GUERRE D'ALGÉRIE OU AUX COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC »**

**UN DÉPÔT DE GERBE A EU LIEU LE MARDI 18 OCTOBRE 2022 À 11H00
AU MONUMENT AUX MORTS D'ARRAS**









Message de Mme Patricia MIRALLES,
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées,
chargée des anciens combattants et de la mémoire
lu
par M. Emmanuel CAYRON,
Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet du Pas-de-Calais

La guerre d'Algérie a été celle de toute une génération. La dernière génération à avoir vécu la mobilisation dans l'histoire de notre pays ; la dernière à avoir combattu sur ce qui était à l'époque notre territoire national.

La France a envoyé presque un million et demi de jeunes gens se battre pour elle en Algérie entre 1954 et 1962. Plus de vingt-trois mille d'entre eux y ont trouvé la mort et plus de soixante-mille ont été blessés, dans un conflit qu'une majorité de l'opinion publique française a très vite désapprouvé. Nos soldats se sont retrouvés au cœur de ces contradictions.

Face à la violence des affrontements sur le sol algérien, à la cruauté des attentats en Algérie comme en métropole, aux questions de plus en plus vives sur la légitimité de cette guerre et de certaines de ses méthodes, l'armée, comme la société française, a été traversé par des déchirements.

L'honneur de l'armée française fut que l'immense majorité de ses hommes refusa de violer ses valeurs et ses principes.

A de nombreuses occasions, le Président de la République a affirmé sa conviction qu'il nous fallait « regarder l'Histoire en face ». Le faire avec la guerre d'Algérie signifie nous souvenir que des centaines de milliers de militaires, pourtant confrontés à la violence aveugle du terrorisme et aux tensions extrêmes du moment, n'ont jamais commis ni approuvé des actes qui ne respectaient ni nos lois ni notre morale.

Cela signifie aussi reconnaître que certains ont pratiqué la torture et les exécutions sommaires, considérant que la fin justifiait les moyens.

Ces dérives, chose exceptionnelle, ont même incité des officiers à prendre publiquement position pour condamner ces exactions. Dès 1957, le général Jacques Pâris de la Bollardière, compagnon

de la Libération et responsable pendant la guerre d'Algérie du secteur Est de l'Atlas blidéen, dénonçait haut et fort « l'effroyable danger qu'il y aurait à perdre de vue, sous le prétexte fallacieux d'efficacité immédiate, les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à présent la grandeur de notre civilisation et de notre armée ».

Pour les appelés peut-être encore plus que pour les militaires d'active, ce conflit fut un plongeon d'un monde à l'autre. Ils découvraient à la fois l'horreur des attentats et la fraternité d'arme, le saisissement de voir un camarade tomber à leurs côtés pendant un accrochage et la solidarité au bivouac le soir, au fond d'un oued asséché.

Officiellement, ce n'est pas une guerre qu'ils vivent. La terminologie officielle affirme à l'époque qu'il s'agit d'opérations de maintien de l'ordre. Lorsque ces jeunes appelés se heurtent à la vérité des combats, il est difficile pour eux de la raconter. Bien souvent aussi, les familles refusent d'entendre les réalités trop cruelles dont certains essaient de témoigner. A l'aurore de leur vie d'adulte, beaucoup de jeunes soldats se réfugient dans le silence.

Il a fallu presque 40 ans pour que le 18 octobre 1999, la France reconnaisse enfin, par une loi, que, par les moyens engagés comme par les risques permanents encourus, ce fut bien à une guerre que participèrent tant de jeunes Français en Algérie. Elle achevait d'inscrire cette génération, celle de ceux qui avaient eu 20 ans en Algérie, dans le fil des générations du feu.

Aujourd'hui, le choix de cette date du 18 octobre pour honorer les combattants de la guerre d'Algérie est le symbole de la volonté de la nation qu'il n'y a plus de place ni pour le déni ni pour le silence.

Ce silence qui ne doit plus durer c'est encore celui qui a trop longtemps entouré le sort de ceux qui s'étaient engagés dans les



formations supplétives de l'armée, les Harkis. C'est aussi celui qui enveloppe les disparus militaires et civils de cette guerre, dont la mémoire hante ceux qui leur ont survécu.

Les combattants français en Algérie, appelés, rappelés, engagés, ont livré le combat dont la République les avait chargés.

En choisissant d'achever aujourd'hui le cycle des commémorations du 60^e anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie en leur rendant hommage, le Président de la République nous rappelle que l'immense majorité d'entre eux, par leur bravoure et par leur dignité, ont démontré qu'il n'y pas de grand combattant sans boussole morale.

Alors que la guerre sévit une nouvelle fois aux portes de l'Europe, le courage de ces hommes nous prouve qu'une société sans forces morales serait condamnée à l'errance à l'heure des choix stratégiques, quand se décide l'avenir des nations.

Vive la République

Vive la France

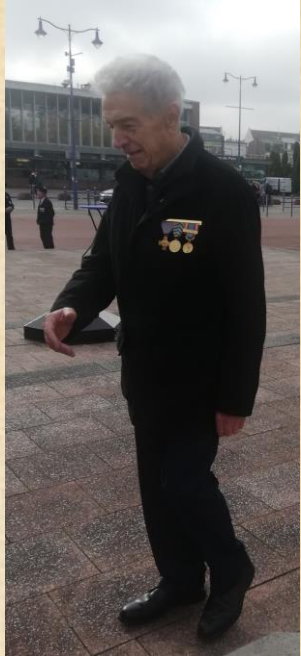
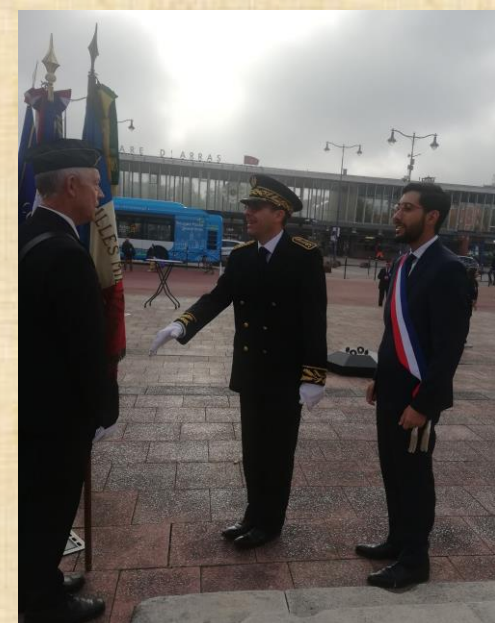


M. Emmanuel CAYRON,
Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet représentant
M. Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais
et
M. Nassim AMAJOUD, Conseiller municipal délégué aux Affaires patriotiques et militaires
Représentant M. Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras













LE SOLDAT FRANÇAIS

HIER SOLDAT DE DIEU

AUJOURD'HUI SOLDAT DE L'HUMANITÉ

SERA TOUJOURS LE SOLDAT DU DROIT.

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

FRÉDÉRIC LETURQUE
ET LE CONSEIL MUNICIPAL D'ARRAS

Contexte historique

Par Christophe Gracieux

La guerre d'Algérie a longtemps été une « guerre sans nom », selon le titre du documentaire réalisé par Bertrand Tavernier (1992).

Dès son début en 1954, les autorités françaises ont en effet refusé d'employer le mot « guerre » pour la désigner, choisissant à la place « des mots censés démilitariser le conflit ».

La guerre d'Algérie n'a ainsi été désignée que par différentes périphrases et litotes : « les événements d'Algérie », « les opérations de police », « les actions de maintien de l'ordre », « les opérations en Afrique du Nord » ou « la pacification ». De même, les nationalistes algériens n'étaient pas nommés : ils étaient qualifiés de « suspects », « terroristes », « hors-la-loi » ou « rebelles ».

Le refus des gouvernements français de parler de « guerre » trouve sa source dans le refus de la sécession de l'Algérie. Comme le dit Benjamin Stora, « nommer la guerre, ce serait reconnaître une existence séparée de l'Algérie, ce serait admettre une "autre histoire". » Cela aurait également été reconnaître l'existence d'une guerre civile.

Pourtant, tout montre que le conflit en Algérie était bien une guerre, opposant deux forces armées. L'expression « guerre » a du reste été employée dès la période 1954-1962 : elle l'a non seulement été par les nationalistes algériens – qui parlaient de guerre « d'indépendance » ou de « libération » – mais aussi par les soldats français eux-mêmes et leurs familles, ainsi que par les opposants à cette guerre. Ainsi, en novembre 1955, la revue *Esprit* dénonce dans un éditorial « les abominations d'une guerre sans nom ».

Même après la fin du conflit, les autorités françaises se refusent encore à le désigner comme une « guerre » et continuent à n'évoquer que « les opérations effectuées en Afrique du Nord ». Les associations d'anciens combattants de la guerre d'Algérie ne cessent pourtant de revendiquer l'appellation de « guerre ». Mais si les soldats ayant servi entre 1952 et 1962 en Algérie se voient octroyer « la carte du combattant » par la loi du 9 décembre 1974, cette loi ne fait mention que des « opérations effectuées en Afrique du Nord ».

Il faut attendre 1999 pour que la guerre d'Algérie soit enfin reconnue officiellement. Déjà, en septembre 1997, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'État chargé des Anciens combattants dans le gouvernement de Lionel Jospin, est le premier membre d'une équipe gouvernementale à parler de « guerre d'Algérie ». Inaugurant un mémorial aux anciens combattants et victimes civiles d'Afrique du Nord entre 1952 et 1962, à Pavie, dans le Gers, il avait lancé : « Permettez-moi d'utiliser l'expression de guerre d'Algérie, je sais bien que c'était une guerre, tout simplement. »

Puis le 10 juin 1999, une proposition de loi déposée par le député socialiste Jacques Floch, substituant l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc » à l'ancienne formulation « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Promulguée le 18 octobre 1999, cette loi marque la reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie par l'État français, quarante-cinq ans après son début.